



Compte-rendu de réunion des 16 juin et 06 juillet 2022 Conseil de quartier du Petit Parc/Albine

Monsieur Godaert, Maire-adjoint en charge du Petit Parc/Grand Parc Albine, ouvre les réunions à 18h30. Ce compte rendu prend en compte les échanges, du 06/07/2022, des conseillers avec Madame Coutard, Maire adjoint, qui intervient sur la mise en place du kiosque à services dans le cadre du réaménagement du pôle gare et qui souhaite recueillir les idées des conseillers sur les services qui pourraient y être proposés.

Questions posées en amont de la réunion :

1/ Boutique éphémère :

La Municipalité met à disposition un **local situé au 5 rue de la Muette** (anciennement « Équatoriades ») **pour des locations de courte durée** (période de 2 semaines, renouvelable sous conditions) à loyer modéré (200 € / les 15 jours).

Réservée aux entrepreneurs commercialisant des produits français ou fabriquant leurs produits artisanaux qui ne disposeraient d'aucun local commercial dans les alentours, cette boutique éphémère donnera notamment à ces entreprises :

- L'occasion de se faire connaître ainsi que les produits fabriqués ou proposés,
- L'opportunité de vendre un produit saisonnier ou en écho à une actualité,
- La possibilité d'écouler des stocks existants.

2/ Qu'en est-il de la demande de passage du Parc et du Petit Parc en limitation de vitesse 30 km/h

M. Le Maire ne le souhaite pas.

3/ La mairie envisage-t-elle de prendre rapidement un arrêté de ce type qui ne nécessite pas de complexité de signalisation

Faux, il est nécessaire d'apposer des panneaux à chaque entrée et sortie de zone. De plus, les zones 30 sont censées être accompagnées d'aménagements permettant de réduire les vitesses.

4/ Sortie du Parc Avenue Buffon :

- *Cette sortie très empruntée par les jeunes cyclistes est dangereuse pour les vélos*

Une bande cyclable va être mise en place rue de la Muette en juin (dans le cadre de la phase 2 du plan vélo). Cela permettra de sécuriser le passage avec l'avenue Buffon.

- *Une barrière ayant été placée en bordure de trottoir ce qui protège les piétons mais rend la circulation vélo malaisée. Que peut-on faire ?*

Cela a été fait exprès pour diminuer la vitesse des vélos et sécuriser les piétons.

- *Serait-il envisageable sur cette portion de la rue de la muette qui est large et très fréquentée par les jeunes de mettre en place une piste cyclable de la sortie Buffon jusqu'à la rue Pauline Kreuscher ?*

Comme indiqué précédemment, une bande cyclable est prévue depuis la rue Pasteur jusqu'à la rue Pauline Kreuscher

- *Sécurité Croisement Rue Gal Leclerc / Av Eglé / Place du Château : signalisation de nuit de la piste cyclable / passages piétons qui traversent / Possibilité de positionner des poteaux éclairés pour mieux attirer l'attention des automobilistes ?*

Cette demande est à étudier

- *Sécurité routière : les stops Moskowa / Voltaire, Cuvier / Voltaire, Vergniaud Voltaire sont très fréquemment voire très systématiquement ignorés
Quelles sont les mesures de préventions / répressions envisagées par la mairie*

Régulièrement des points fixes de contrôle des infractions sont mis en place sur les différents axes ou sont implantés des STOP que ce soit dans le centre-ville comme dans le Parc. Il y a des mesures de prévention dans un premier temps sur les axes contrôlés puis de répressions parfois en collaboration avec les effectifs de la Police nationale.

5/ Peut-on avoir une visibilité sur le :

Nombre d'infractions et de verbalisations via camera sur le non-respect du stop Albine / place Marine ?

Non c'est un projet qui est en cours d'étude.

Le nombre d'interventions sur 1 an de la police municipale dans le parc pour des actions de prévention / répression des infractions de la circulation ?

Le nombre d'interventions est difficile à évaluer précisément, néanmoins, chaque jour différents points de contrôle sont mis en place par les effectifs sur différents axes. Ou si les constatations des infractions se font durant les rondes les conducteurs sont alors verbalisés.

6/ Charte de l'arbre

Pouvons-nous avoir un point d'avancement des travaux ?

La charte est en fin de rédaction et doit faire l'objet d'un arbitrage des élus. Elle sera soumise pour avis aux personnes associées à son élaboration à la rentrée.

Nous prévoyons une approbation au conseil municipal à la fin de l'année.

7/ Travaux Salle Malesherbes

La mise en œuvre du chantier de cette salle est une bonne nouvelle pour que la ville dispose d'un équipement de qualité toutefois :

Le permis de construire prévoirait l'abattage de 27 ou 28 arbres.

Au regard du précédent sur la charte de l'arbre ces abattages sont-ils inévitables ?

Les arbres abattus sont situés dans la zone d'implantation du futur bâtiment (zone restreinte pour pouvoir répondre tant aux exigences du PLU qu'aux fonctionnalités de l'équipement), leur enlèvement était donc inévitable

Pouvons-nous avoir un point sur les arbres abattus et la manière dont ils seront remplacés ?

13 arbres de grand développement et 15 de moyen développement seront retirés. Conformément au PLU, ils seront remplacés par la même quantité dans chaque famille. Des haies seront plantées en plus

Le projet va conduire à une augmentation des surfaces artificialisées par la construction complémentaire d'une salle sur l'emplacement actuel du parking. Quelles mesures sont prises pour limiter ces effets ?

Les toitures accessibles seront végétalisées, les 2 places PMR en surface seront engazonnées.

Le parc de jeux pour enfants qui est très fréquenté sera-t-il intégralement maintenu avec sa surface et son offre de jeux actuelle ?

Pendant la durée des travaux (pour des raisons de sécurité), les jeux seront retirés et replacés sur les Berges de Seine. A la réouverture de l'équipement, le square sera réouvert au public avec de nouveaux jeux pour les enfants.

Le rapatriement du conservatoire de musique sur le nouvel équipement va conduire à un flux de circulation important avec des arrêts / dépôts d'enfants sur un axe de circulation déjà très fréquenté.

Quelles sont les mesures prévues pour éviter les impacts sur la circulation ?

Le futur équipement n'étant pas éloigné du centre-ville, aucune mesure particulière n'est prévue. La largeur de l'avenue Albine est suffisante pour accueillir la circulation

Sera-t-il prévu dans le complexe une zone de parking temporaire pour les déposes / récupérations d'enfant afin d'assurer leur sécurité ?

Le conservatoire actuel ne dispose ni de place de stationnement ni d'aire de dépose pour les enfants. Le futur

équipement étant tout aussi proche du centre-ville, il n'est pas prévu ce type d'aménagement.

Quels sont les tarifs de stationnement en zone verte ?

Le tarif d'abonnement unique pour le stationnement de surface en zone verte, qui sera applicable aux résidents et aux commerçants, artisans, professions de santé de la Ville, est le suivant :

- Tarif annuel : 485,00 €
- Tarif mensuel : 48,50 €

Tonte des banquettes du parc :

Au vu des 124 km de banquettes, la période de tonte s'effectue sur plus de 3 mois.

La tonte est alternée, le matin dans la 1^{ère} partie du Parc et l'après-midi dans le « fond » du Parc, une fois que les chevaux de course ne circulent plus.

Les banquettes où l'herbe est très haute sont tondues en priorité.

L'ASP rappelle toutefois que l'entretien des contre-allées (ce qui fait office de trottoir) est normalement à la charge des résidents (RI Ch2-art III).

L'ASP n'est tenue de tondre que les banquettes même si dans les faits cela est rarement le cas.

Il ne devrait donc pas y avoir de problème de circulation piétonne sur les contre-allées.

8/ Remarques diverses :

- Incivilités des cyclistes

Echanges avec l'auditoire

Contexte de réaménagement du pôle gare :

« Dans le cadre du réaménagement du pôle gare, nous avons imaginé la mise en place d'un kiosque de services plus exactement place de la Libération, qui est côté bus et c'est à ce titre que je souhaitais recueillir votre avis et vos envies de services que l'on pourrait envisager au niveau de ce kiosque.

Tout d'abord, un point sur ce projet de réaménagement des flux autour du pôle gare. Il y a cinq objectifs,

- Faciliter le rabattement des différents modes actifs (piétons et cycles)
- Développer une information de qualité pour les voyageurs
- Sécuriser et faciliter l'accès pour les bus
- Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
- Mieux organiser la dépose minute et le stationnement autour de la gare

Ce projet est porté par l'agglomération qui s'est attachés des services d'experts dans cette idée de revoir les aménagements des gares qui sont un projet plus vaste dépassant Maisons-Laffitte, et qui concerne l'ensemble des gares de la communauté d'agglomération.

Ce cabinet d'experts a d'ores et déjà fait une photo du fonctionnement de notre gare et je vais partager avec vous leurs premiers éléments de constats.

- Une accessibilité piétonne en moins de dix minutes depuis une grande partie de la ville, les quartiers centre, Château, rue Saint Nicolas, Tir, Foch et les Côtes
- Une concentration des équipements à proximité de la gare que ce soit l'Hôtel de ville, la poste, le commissariat, et l'office du tourisme.

Quand on regarde un peu plus en détail les aménagements, c'est une gare qui s'étale puisqu'elle se répartit de part et d'autre de la voie ferrée.

- Un pôle gare aux multiples accès, des bâtiments voyageurs à l'ouest, des accès directs aux quais depuis

le pont et un accès à la passerelle à l'est.

- Un parking souterrain, le parking libération de plus de 400 places
- Plusieurs arrêts minutes à proximité
- Une station taxi entre la station bus et le bâtiment voyageur à l'ouest
- Différents services à proposer en gare, guichets et distributeur de titres de transport, une enseigne relais de journaux et de petite restauration, photomaton, photocopie, distributeur de boisson et encas, et à l'extérieur une « Pick up » station et une borne d'autoréparation et de gonflage pour les vélos.

Malgré de nombreux espaces déjà dédiés au vélo, une saturation de l'offre en matière de stationnement est constatée.

Pour remettre en perspective ces mesures, elles ont été réalisées avant le covid, mais néanmoins nous constatons que nous revenons à la normale petit à petit.

Également, un constat sur les aspects plus techniques, l'ancien parking à vélo d'une surface de 450 m² a été fermé pour des questions de sécurité et de salubrité. Il n'y a pas de problème de sécurité au niveau du pôle hormis le vol de vélos. Un plan vélo triennal a été mis en place au niveau de la commune qui a démarré en 2021.

Concernant les bus, aucun des quais bus n'est aux normes PMR. Cette station est confrontée à un manque d'espace induisant des problèmes de giration et de stationnement de bus les uns derrière les autres.

L'asphalte de l'Eco station bus nécessite un entretien régulier et les problèmes de giration précédemment évoqués se traduisent par une montée des bus sur les trottoirs ce qui à la fois est dangereux mais qui a également tendance à abîmer les trottoirs.

Tout cela se traduit par une problématique d'étanchéité au niveau du parking souterrain. Il y a de grands écoulements au niveau du parking en dessous.

Concernant le stationnement et la circulation, un manque d'arrêts minutes et un conflit d'usage lié à la dépose et reprise des passagers, des problématiques pour les livreurs liées aux commerces de l'avenue du Général de Gaulle puisqu'en effet il y a une dépose minute au niveau de cette avenue, mais qui est utilisée au mieux par les livreurs mais surtout en stationnement classique. Un espace taxi peu visible et un carrefour complexe notamment en termes de circulation entre l'avenue du Général de Gaulle, les allées et les contres allées Remagen et Newmarket, les rues Jean Mermoz, Masson et du Prieuré.

En termes d'usage, un comptage a été fait juste avant le covid et il a été mesuré plus de 14 000 usagers sur une journée, dont 5500 usagers entre 6h et 9h le matin, donc un très fort pic d'activité d'usage qui est à prendre en compte dans notre réflexion pour le kiosque à services et des différentes entrées qui sont majoritairement utilisées, Place de la libération sur le parvis et sur le pont côté office du tourisme.

Quand on analyse les habitudes des usagers et leur mode de venue à la gare, la marche à pied largement majoritaire avec 67 % des usagers, puis c'est le bus avec 16%, viennent enfin la voiture à hauteur de 8% mais également le vélo à hauteur de 7% quasiment à part égale avec la voiture. Ce qui fait que Maisons-Laffitte soit la seconde gare en ile de France la plus utilisée par les vélos.

Quand on analyse également l'usage de la gare et l'origine de ces déplacements, la majorité y sont quotidiens et plus de la moitié des usagers se rendent sur leur lieu de travail et 38% sur leur lieu d'étude donc majoritairement des actifs et des étudiants.

Ce rabattement de piétons majoritaire concerne en priorité les quartiers à proximité de la gare et la part de vélo concerne les populations à l'est de Maisons-Laffitte et dans le parc. Les bus sont eux principalement utilisés par les Mesnilois.

Le stationnement automobile à proximité de la gare, il y a 592 places sur voirie de comptabilisées sur les 300 m autour du pôle avec un taux d'occupation de 65 % mais surtout un taux de rotation de 3,7 ce qui signifie qu'en

fait, les stationnements sont utilisés pour les commerces et non pas pour l'usage de la gare.

Concernant les vélos nous sommes quasiment à 750 places.

On constate néanmoins malgré cette offre très riche qu'il reste encore une part de 5 à 7 % de stationnements gênants et illicites, c'est-à-dire utilisant le mobilier urbain et non pas les arceaux vélos mis à disposition.

Les réflexions se poursuivent aujourd'hui sur les différents axes, tant sur l'aménagement vélo plus conséquent autour de la gare compte tenu des contraintes de largeur de trottoirs de largeur, de routes et de ponts. Un axe également travaillé concerne les trajets de bus. Nous sommes actuellement entrain de faire un test et nous avons dévié une partie de la ligne qui vient du Mesnil et qui au lieu de continuer vers l'avenue de St Germain, tourne et prend la rue de la République pour ensuite déboucher au niveau de l'avenue du Général de Gaulle et s'insérer plus facilement au niveau de la gare plutôt que précédemment, où le bus devait faire une grande giration au milieu du carrefour avenue de Longueil avant de reprendre le pont et de revenir vers la gare.

Nous sommes également en train de revoir au passage l'organisation des quais bus et la mise aux normes pour les PMR.

Se pose la question de maintenir ou non les taxis à leur place, mais également se pose la question des stationnements motos qui aujourd'hui sont un peu mélangés avec les stationnements vélos que cela soit le long de la voie ferrée ou sur le parvis de la place de la Libération au niveau des emplacements vélo. Tous ces aspects de flux sont en cours de réflexion complexe et assez longue à mener afin de pouvoir intégrer toutes les contraintes et avant tout les techniques.

Par ailleurs, dans le cadre du plan vélo qui est triennal, nous avons la première année avant tout aménagé des pistes cyclables, des bandes cyclables et des vélorues. Nous sommes en train de consulter des fournisseurs pour mettre en place au niveau de la gare des abris vélo sécurisés sachant que nous avons ajouté une contrainte étant précisé que de toute façon lors du réaménagement du pôle gare il y aura des abris vélos sécurisés. Cependant nous ne souhaitons pas attendre cette échéance, nous consultons donc pour des solutions mobiles que nous pourrions déplacer ensuite au POPD ou à la piscine une fois que les abris vélo seront mis en place.

Sur la place de la Libération derrière la fresque, nous envisageons de mettre en place une dalle et un kiosque à services et c'est donc la raison pour laquelle j'ai demandé la possibilité de venir recueillir vos avis et vos propositions de services que vous verriez bien autour de la place de la gare »

Suggestions des conseillers :

- Un lieu vert, inclusif, de partage et d'échange, et qui encourage la mobilité douce.

Par exemple :

- espace vert, ombragé par des arbres, jardin potager
- bancs
- espace d'échange de livres (comme sur l'avenue de Longueil)
- consignes/ casiers pour les trottinettes, casques de vélo, rollers ou skateboard
- point recharge pour les trottinettes et vélos électriques

- cordonnier
- clés
- service de conciergerie en lien avec les commerçants de Maisons-Laffitte
- AMAP
- service de retouches (ourlets, couture etc...)
- Réparation de vélo, trottinettes
- Informations estivales pour les touristes

DG/CM

Agenda :

Nous vous communiquerons sous peu la prochaine date de réunion .

Vous souhaitez plus de renseignements ?

Rendez-vous sur le site de la Ville [www.maisonslaffitte.fr/Vie Municipale/Conseils de quartier](http://www.maisonslaffitte.fr/Vie_Municipale/Conseils_de_quartier)

Envoyez un mail à conseils.quartiers@maisonslaffitte.fr

Téléphonez au 01 34 93 13 36 ou contactez Mr Godaert au 06 60 67 77 46